

**M. le président:** ...mais si les députés veulent continuer le contre-interrogatoire, si on me permet cette expression, du président du Conseil du Trésor, cela pourrait être utile. Le député de Cape Breton-East Richmond a la parole.

**M. MacInnis:** Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor connaît-il un membre du gouvernement actuel qui ne soit pas député?

**Une voix:** Non.

**M. le président:** A l'ordre, je vous prie. Nous n'avons guère les travaux du comité par ce genre de conversation à bâtons rompus. La parole est au président du Conseil du Trésor. Le député de Lotbinière veut-il poser une question?

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, je voudrais poser une question bien précise à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Il disait hier, dans son discours, ce qui suit, et je cite:

Pour en revenir à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, il n'y a à l'heure actuelle aucun ministre que les députés puissent considérer comme responsable à cet égard: cette responsabilité est diffuse.

Il dit qu'il faut qu'il y ait un ministre responsable de cette politique générale.

Monsieur le président, mon collègue de Compton (M. Latulippe) posait hier la question suivante à l'honorable ministre des Finances (M. Benson):

Monsieur le président, l'honorable ministre pourrait-il dire s'il a l'intention d'abaisser à nouveau le taux d'escompte de la Banque du Canada, afin que les banques à charte abaissent elles aussi leurs taux d'intérêt, en vue de permettre à l'économie de mieux s'équilibrer?

Monsieur le président, selon la loi, et le président du Conseil du Trésor le sait comme moi, la Banque du Canada tombe sous la juridiction du ministère des Finances. Or, ce dernier répondait, et je cite:

Monsieur l'Orateur, cette décision relève du gouverneur de la Banque du Canada. S'il songe à le faire, il en informera sûrement le public par la voie habituelle, et il me consulterait...

Monsieur le président, voilà un exemple de l'absence de contrôle parlementaire, et le ministre des Finances...

[Traduction]

**M. le président:** A l'ordre. Soit dit sans vouloir vous offenser, le député a pris la parole pour poser une question au président du Conseil du Trésor. Aurait-il l'obligeance de poser cette question?

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, j'en arrivais d'ailleurs à ma question, et le président du Conseil du Trésor semble bien la comprendre. Cela démontre qu'un député ne peut connaître la politique du gouvernement et que le ministre n'en est pas responsable.

Est-ce ce genre de responsabilité qu'il envisage pour les futurs ministres responsables des départements d'État, ou bien si ces ministres n'assumeront pas une responsabilité beaucoup plus précise et consistante par rapport au contrôle parlementaire?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, je crois que l'honorable député doit savoir que la loi sur la Banque du Canada précise assez clairement les fonctions, devoirs et responsabilités de la Banque elle-même et de son gouverneur. Ce que voulait dire l'honorable ministre des Finances, l'autre jour, c'est qu'aux termes de la loi approuvée par le Parlement, la responsabilité de la politique ne dépend pas du gouvernement, mais du gouverneur de la Banque du Canada.

[Traduction]

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie les députés de se rasseoir. Si le député de Lotbinière souhaite poser une question supplémentaire, je lui donnerai la parole, mais il me semble que nous sommes bel et bien en train de nous engager dans un débat et que nous risquons d'empêcher d'autres députés de parler. Je donne la parole à l'honorable représentant de Lotbinière.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, étant donné les explications que vient de nous fournir l'honorable président du Conseil du Trésor, me serait-il permis de demander si cela signifie qu'en vertu de la loi, le gouverneur de la Banque du Canada ne serait pas responsable au Parlement de ses décisions, de son influence sur l'économie canadienne, par l'entremise du ministre des Finances?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, l'honorable député de Lotbinière sait qu'il ne m'appartient pas d'interpréter les lois existantes. Il cherche à obtenir une opinion juridique et je propose qu'il lise lui-même les statuts relatifs à la Banque du Canada.

**M. Fortin:** Monsieur le président, je pose la question de privilège...

[Traduction]

**M. le président:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

\* \* \*

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux prévus pour demain afin que nous puissions nous y préparer suffisamment?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, il vaut mieux que je résiste à la tentation de faire un commentaire à ce sujet pour ne pas entraver la bonne marche des travaux. Je me proposais d'entamer demain la loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, pourvu que, par suite de la préparation exhaustive, les discours soient courts, au point et peu nombreux. Après quoi, nous poursuivrons l'étude du présent bill que certains députés trouvent tellement exaltant, et d'autres, déprimant.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, sur le même rappel au Règlement, puis-je demander au président du Conseil privé si nous pouvons compter demain, sur la présence du ministre de l'Expansion économique régionale, ce qui fournirait à la Chambre l'occasion de lui poser certaines